Conseil municipal du 7 septembre 2007

DELIBERATION N° 1 : C RÉATION D'UN POSTE ANIMATEUR DU **PIJ (POINT INFORMATION JEUNESSE) — RENOUVELLEMENT POUR UNE DURÉE DE 2 ANS.**

Suite à la suppression du poste de « chargé de mission jeunesse » et en attendant que la réflexion en cours sur la réorganisation de la mission jeunesse et du PIJ aboutisse, il est proposé de prolonger pour une durée de 2 ans le poste d'animateur du PIJ.

Pas d'observation des Groupes Politiques

<u>Délibération adoptée par :</u>

> voix pour : 20 La majorité (groupe Pont de Claix voit plus loin)

voix contre : 00abstentions : 00

> ne prend pas part au vote : 04 Le Groupe Pont de Claix Pluriel

DELIBERATION N° 2 : Reliquat de la prime annuel au personnel communal au titre de L'ANNEE 2006 ET PRIME ANNUELLE 2007

Les services municipaux en possession des chiffres définitifs de l'année 2006 ont calculé le montant du reliquat de la prime annuelle dû au titre de l'année 2006 au personnel communal qui s'élève à : 1 362,14 € (montant qui aurait dû être perçu) moins 1 359,67 € (montant reçu) = 2,47 €.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- > d'attribuer cette prime complémentaire
- → de reconduire pour 2007 le montant net perçu par les Agents au titre de 2006 soit1
 362,14 € pour un temps complet), et de revoir le monent venu, un éventuel
 réajustement de cemontant après connaissance des résultats del'exercice 2007

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée par :

> voix pour : 20 La majorité (groupe Pont de Claix voit plus loin)

voix contre : 00abstentions : 00

> ne prend pas part au vote : 04 Le Groupe Pont de Claix Pluriel

DELIBERATION N° 3 : Régime indemnitaire Régisseurs d'avance et de recettes Considérant l'importance de la responsabilité correspondant à la fonction de régisseur, il est proposé d'attribuer aux régisseurs d'avances et de recettes l'indemnité de responsabilité, suivant le barème défini par l'arrêté du 3 septembre 2001.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée par :

> voix pour : 20 La majorité (groupe Pont de Claix voit plus loin)

voix contre : 00abstentions : 00

> ne prend pas part au vote : 04